

La facilité « Investissements pour l'emploi » Appel à propositions de projets Rwanda

Information / Etapes	Information / Dates
Identifiant de l'appel à propositions de projet	IFE-07-RWA-C1
Ouverture de l'appel à propositions de projets	3 mai 2021, 17h00 CET
Date limite de soumission de questions	25 mai 2021, 17h00 CET
Date limite de soumission des notes conceptuelles	1 juin 2021, 17h00 CET
Webinaire	11 mai 2021, 10h00 CET 20 mai 2021, 10h00 CET

La mise en œuvre de réformes économiques et l'amélioration de la compétitivité dans différentes régions en Afrique ont engendré une éclosion et une croissance dynamiques de nouveaux marchés. Désormais, plusieurs pays africains offrent aux entreprises et investisseurs des perspectives de plus en plus attrayantes : une population jeune, la disponibilité croissante de travailleurs et de main-d'œuvre qualifiée, l'augmentation du pouvoir d'achat, de nouveaux marchés et l'intégration dans les chaînes de valeur mondiales. La facilité « Investissements pour l'emploi » (IFE) est une société d'investissement créée par la KfW Banque de Développement (KfW) au nom du Ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ). Elle fait partie intégrante de l'Initiative spéciale Formation et emploi, avec l'objectif de contribuer à trouver une réponse au besoin croissant de nouveaux emplois pérennes sur le continent.

« Invest for Jobs » : l'Initiative spéciale Formation et emploi du Gouvernement fédéral allemande

Le Ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ) a instauré l'Initiative spéciale Formation et emploi aux fins de créer des emplois à plein temps pérennes, d'offrir une formation et un enseignement de qualité, et d'améliorer les conditions de travail dans les pays partenaires. Aujourd'hui, les programmes de l'Initiative spéciale sont mis en œuvre dans huit pays partenaires : Côte d'Ivoire, Égypte (en préparation), Éthiopie, Ghana, Maroc, Rwanda, Sénégal et Tunisie.

L'objectif d'IFE est de soutenir la création d'emplois décents en Afrique (emplois comme défini dans le guide d'instructions pour les candidats). Pour y parvenir, IFE octroie des subventions de cofinancement à de nouveaux projets d'investissement à fort impact sur la création d'emplois. La sélection des projets s'effectue à partir d'un processus compétitif de candidature. IFE s'attachera à allouer les fonds disponibles de façon optimale aux projets les plus prometteurs en termes de réussite et de rendement attendu, en lien avec le nombre et la qualité des nouveaux emplois créés.

Tenant compte du concept de chaque projet proposé et selon le statut de l'entité qui le porte, il sera considéré dans l'une des quatre catégories suivantes du mécanisme d'IFE:

Les quatre catégories de projets éligibles :

Catégorie 1 - Infrastructure publique pour la création d'emplois (sans but lucratif)	
Profil du candidat principal	Associations professionnelles, organisations gestionnaires de zones industrielles, départements ministériels et agences publiques, collectivités territoriales, ONG
Description du projet	- Projets d'infrastructures publiques pour la création d'emplois directs et indirects - Possibilité de générer des revenus mais sans but lucratif
Exemples de projet	- Construction d'une route d'accès pour un site industriel - Investissements dans les énergies renouvelables - Installations de traitement des déchets
Subvention d'IFE	Jusqu'à 90 % du coût total du projet.
Apport du candidat	Au moins 10 % du coût total du projet.

Catégorie 2 - Service commun pour la création d'emplois (sans but lucratif)	
Profil du candidat principal	Chambres professionnelles nationales et chambres de commerce internationales, associations professionnelles, ONG, agences et organismes publics impliqués dans la promotion de l'emploi et de la formation, collectivités territoriales
Description du projet	- Projets de déploiement de services publics ou privés permettant la création d'emplois essentiellement indirects - Possibilité de générer des revenus mais sans but lucratif
Exemples de projet	- Équipement destiné aux organisations œuvrant à la promotion d'investissements et la création d'emplois dans un nouveau secteur de hautes compétences - ou - - Équipement de formation pour un établissement de formation professionnelle à des stagiaires qui seront employés par diverses entreprises dans un nouveau domaine industriel de qualifications élevées
Subvention d'IFE	Jusqu'à 75 % du coût total du projet.
Apport du candidat	Au moins 25 % du coût total du projet.

Catégorie 3 - Projets à but lucratif ayant un impact plus large sur la création d'emplois directs au-delà des porteurs des projets	
Profil du candidat principal	Entreprises, associations professionnelles, organisations gestionnaires de zones industrielles
Description du projet	Projets à but lucratif qui créent des emplois au sein de l'entité du demandeur et qui génèrent des emplois au sein d'autres entités
Exemples de projet	Construction d'une solution de refroidissement déployant ses services à un plus grand éventail d'acteurs du marché. <i>Résultat : (i) l'entité emploie du nouveau personnel, et (ii) les entités de la chaîne de valeur développent leurs activités et emploient également du nouveau personnel</i>
Subvention d'IFE	Jusqu'à 50 % du coût total du projet.
Apport du candidat	Au moins 50 % du coût total du projet.

Catégorie 4 – Projets à but lucratif pour la création d'emplois	
Profil du candidat principal	Entreprises
Description du projet	Projets à but lucratif axés sur la création d'emplois directs au sein de l'entreprise
Exemples de projet	- Le demandeur élargit son entité existante en créant une nouvelle ligne de production en plus de ses autres lignes d'activité. - Le demandeur crée une nouvelle entité pour son projet, qui capitalise sur la force et la compétence du demandeur (les start-up ne sont pas éligibles)
Subvention d'IFE	Jusqu'à 25 % du coût total du projet.
Apport du candidat	Au moins 75 % du coût total du projet.

Candidats éligibles :

Le demandeur peut être soit **une entité individuelle**, soit **un consortium** de plusieurs entités. Les candidats **doivent** remplir les conditions suivantes pour être éligibles :

Candidats individuels	Le soumissionnaire doit être une entité légale distincte enregistrée au Rwanda. Sa forme juridique exacte doit être indiquée clairement dans le formulaire de demande.
	Le candidat doit être enregistré et exercer ses activités conformément à toutes les licences requises pour son secteur d'activités au Rwanda.
	Le candidat individuel doit avoir été en activité pendant au moins 3 années (depuis mai 2018).

Consortiums	<p>Le groupement d'entreprises (consortium) doit nommer un candidat chef de file parmi ses membres. Les responsabilités du chef de file sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Responsabilité concernant la qualité et la véracité des informations fournies dans la note de concept. • Dans le cas d'une demande acceptée, le chef de fil sera amené à signer la convention de subvention avec IFE. Le chef de fil doit donc être la principale partie prenante, qui mettra en œuvre le projet et sera responsable de son exécution complète.
	<p>Tous les membres du consortium doivent être des entités juridiques distinctes enregistrées au Rwanda, en Afrique ou dans l'UE/AELE. Le type exact de la forme juridique doit être indiqué dans le formulaire de candidature. Les entités enregistrées en dehors du Rwanda, de l'UE/AELE ou de l'Afrique ne sont pas éligibles.</p>
	<p>Au moins un membre du consortium doit être enregistré et exercer ses activités conformément à toutes les licences requises pour son secteur d'activités au Rwanda.</p>

Les types d'activité pouvant bénéficier de la subvention

La subvention d'IFE s'applique uniquement aux aspects liés à la phase d'investissement d'un projet.

Les subventions d'IFE peuvent être utilisées pour la construction (mais pas pour les projets immobiliers) ou les immobilisations (machines ou équipements), avec un soutien limité à d'autres activités. En outre, les candidats sont invités à démontrer que la phase d'investissement de leur projet proposé, par exemple le début des travaux de construction, peut être lancée, au plus tard 12 mois après la signature de la convention de subvention. IFE se réserve le droit d'annuler un financement engagé, au cas où cette condition ne serait pas remplie.

Montant de la subvention

Les subventions proposées par IFE vont de 1 million d'euros à 10 millions d'euros par projet. Tel qu'indiqué dans les encadrés 1 à 4 ci-dessus, tout candidat est tenu d'apporter des fonds propres afin de compléter le financement du projet.

Processus de soumission de candidature et de sélection :

La sélection des projets sera effectuée par IFE à travers un processus de demande de subvention compétitif, objectif et équitable comportant deux étapes : la première étape consistera en la soumission de notes conceptuelles. Après vérification de l'éligibilité, les notes conceptuelles seront évaluées et les plus prometteuses seront présélectionnées sur la base de critères qualitatifs et d'indicateurs de performance clés (IPC), liés au nombre d'emplois décentés créés. Lors de la deuxième étape, seuls les candidats présélectionnés seront invités à élaborer une proposition complète et détaillée de leur projet.

Informations complémentaires :

En cas de questions, veuillez consulter notre section FAQ : <https://invest-for-jobs.com/fr/ife-faq>. Si vous ne trouvez pas les informations dont vous avez besoin, veuillez nous envoyer un email à cfp-ife.rwanda@invest-for-jobs.com au plus tard jusqu'au 25 mai 2021 à 17h00 CET.

En raison de la crise sanitaire (COVID-19), les réunions d'information seront organisées en ligne, en vue d'expliquer les objectifs de ce fonds, ses conditions ainsi que les étapes et modalités de participation. Les webinaires auront lieu **le 11 et le 20 mai 2021 à 10h00 CET** sur la plateforme ZOOM. Nous informerons sur le processus de soumission et les conditions d'éligibilité. Pour recevoir le lien envoyez-nous un email à cfp-ife.rwanda@invest-for-jobs.com.

Si vous souhaitez en savoir plus sur la procédure de candidature et si vous êtes éligible, veuillez consulter notre site web sur l'appel à proposition de projets au Rwanda : <https://invest-for-jobs.com/fr/ife-appel-a-propositions-rwanda>

La soumission des notes de concepts et propositions de projet s'effectue en ligne, UNIQUEMENT sur la plateforme SmartME : <https://smartme.adalia.fi/login/IFE>

Pour plus d'information sur la facilité « Investissements pour l'emploi » :
<https://invest-for-jobs.com/fr/investing-for-employment>

Pour des informations générales et d'autres offres de soutien par l'Initiative spéciale Formation et emploi : <https://invest-for-jobs.com/fr/>